

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le jeudi 17 novembre 2016 à 17h15.

Sont présents : Son Honneur le maire Robert G. Roy, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Lyne Boulanger, Meagan Reid, Dany Langlois, Nicole Bernier, Nicolas Lagueux et Josée Hayes formant quorum sous la présidence du maire.

La présente séance a été convoquée, à la demande de monsieur le Maire, Robert G. Roy, par un avis du secrétaire-trésorier du 16 novembre 2016 remis à tous les conseillers, ce même jour

Sont absents : Meagan Reid, Nicolas Lagueux et Josée Hayes

David Fournier, directeur général et greffier adjoint est présent.

2016-319 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Lyne Boulanger

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'ouvrir la séance extraordinaire du 17 novembre 2016. Il est 17h15.

ADOPTÉ

2016-320 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

2016-321 AUTORISATION DE SIGNATURES – CONTRAT MARIO DOLBEC

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE son Honneur le maire, Robert G. Roy, ainsi que les conseillers Lyne Boulanger et Nicolas Lagueux, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat de travail de Mario Dolbec, contremaître des travaux publics.

ADOPTÉ

2016-322 SIGNATURES – PROMESSE DE VENTE – COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS

Proposé par la conseillère Lyne Boulanger

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE son Honneur le maire Robert G. Roy ainsi que le secrétaire-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville la promesse de vente avec la Commission scolaire des Hauts-Cantons.

ADOPTÉ

2016-323 DATE DES SÉANCES DU CONSEIL 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Proposé par la conseillère Lyne Boulanger

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la résolution 2016-303 soit abrogée.

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront lundi ou mardi (lorsque lundi est un jour férié) selon le cas et qui débuteront à 19 h :

* 16 janvier	* 6 février
* 6 mars	* 3 avril
* 1er mai	* 5 juin
* 10 juillet	* 5 septembre
* 2 octobre	* 13 novembre
* 4 décembre	

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le secrétaire-trésorier, conformément à la loi. **ADOPTÉ**

2016-324 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 18h30.

ADOPTÉ

Robert G. Roy, Maire
Ville de East Angus

Bruno Poulin, Secrétaire-trésorier
Ville de East Angus

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro Nom

2016-321 Autorisation de signatures – Contrat Mario Dolbec